

Le conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025 par mail sécurisé Pastell, s'est réuni en salle d'honneur de la Mairie de Linselles, le jeudi 27 mars 2025 à 19 h 30 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 21 au 27 mars 2025 aux entrées (accueil) et sur les sites internet de la ville de Linselles.

Le 14 mars 2025 l'envoi des pièces budgétaires a été fait par mail sécurisé Pastell.

ORDRE DU JOUR :

NOMINATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE : Amandine VASSEUR

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

Approuvé à l'unanimité

FINANCES

1. Compte de gestion de l'exercice 2024
2. Compte Administratif de l'exercice 2024
3. Affectation des résultats de l'exercice 2024
4. Taux d'imposition pour l'exercice 2025
5. Proposition de Budget Primitif 2025
6. Subventions aux associations et autres organismes d'intérêt public pour l'année 2025
7. Mise en place du mécénat

DEVELOPPEMENT DURABLE

8. Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau pluviale
9. Aide pour l'achat ou la réparation de vélos et aide pour l'achat de chariots de courses

JEUNESSE

10. Tarification sociale des repas de restauration scolaire

RESSOURCES HUMAINES

11. Tableau des effectifs communaux 2025
12. Adoption du Règlement intérieur du personnel de la Ville de Linselles – modification

ADMINISTRATION GENERALE

13. Dénomination de la nouvelle plaine sportive et de loisirs Espace Michel Deplancke : « Plaine de Loisirs »

URBANISME

14. Prolongation des opérations de rénovation de façades et de toits solaires photovoltaïques

CULTURE

15. Adhésion de la Commune à la 7^{ème} édition de Lille 3000, intitulée FIESTA

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 21/03/25

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE *adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*.
- Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, *conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère déléguée,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Olivier OSTYN, Adjoint,
- Mme Véronique DERYCKE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Bertrand FLORIN, Conseiller municipal,
- M. Grégory VERHELLE, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Jean-Pierre LELEU, Conseiller municipal,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé :

- Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe
- M. Olivier SURMONT, Conseiller municipal

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant.

Présentation des DECISIONS DU MAIRE L 2122-22 et 23 :

FINANCES

FIN 2025-001 - 17/01/2025 portant autorisation d'un emprunt de 700 000 € auprès de la Banque des Territoires pour financer le projet de Plaine de Loisirs.

FIN 2025-002 – 19/03/2025 portant passation d'un contrat de location d'un logement situé au 24, route de Hautevalle pour un montant de 800 €/mois pour 1 an.

FIN 2025-003 – 19/03/2025 portant passation d'un contrat de location d'un logement situé au 12, route de Hautevalle pour un montant de 700 €/mois pour 1 an.

- ✓ M. LELEU demande le taux du crédit de 700 000 euros obtenu auprès de la Banque des Territoires.
- ✓ Madame le Maire le lui communiquera ultérieurement

Informations de Madame le Maire

Avant d'aborder l'ordre du jour du conseil municipal, Madame le Maire signale que ces derniers mois, la ville de Linselles a été le théâtre d'événements, de réalisations marquantes et d'engagements citoyens.

- Casting de Linselles le 29 mars prochain
- Nouveau commerçant sur le marché hebdomadaire, le Kar à crêpes
- Visite du sous-préfet de Lille
- Boucle mobilité douce « Boucle des 4 saisons » de 4,24 kms avec les futurs QR Codes
- Accueil des nouveaux linsellois du 7 mars
- Opération fossés propres du 1er mars, plus de 376 kg de déchets collectés

- Inauguration avec les annonceurs du véhicule publicitaire du 10 mars
- Remise de la médaille de l'Assemblée nationale à des femmes engagées de la 10^{ème} circonscription, deux linselloises ont été mises à l'honneur
- Fin de l'édition de la Maison de l'eau, le 13 mars
- Cérémonie en hommage aux victimes du terrorisme et aux victimes du Devoir du 15 mars

Madame le Maire remercie M. PAKUSCH, Maire de Willich, de sa présence ce soir en séance du conseil.

- ✓ M. LELEU profite de cette énumération des temps forts de la commune de Février et Mars, pour rappeler à Madame le Maire qui est la garante de la bonne démocratie locale, que comme elle, son groupe a été élu, et que de ce fait, leurs droits sont aussi régis par différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales et autres. Aussi, il demandera de bien vouloir vérifier que toutes les manifestations sur l'agenda municipal soient présentes. Car elles n'y figurent pas toutes. Cela pénalise en quelque sorte les élus pour leur présence à ces manifestations. M. LELEU rappelle également le droit à être tous nommés au même titre que les élus présents, lorsqu'il y a une cérémonie pour laquelle les élus sont présentés à la population, exemple à la cérémonie d'accueil faites pour les nouveaux arrivants.

FINANCES

2025-03-01. Compte de gestion de l'exercice 2024

Adoptée à la majorité (5 CONTRE : Pascal MARESCAUX, Jean-Pierre LELEU, Bertrand FLORIN, Véronique DERYCKE, Grégory VERHELLE

- ✓ M. LELEU indique que lui et son équipe voteront contre le compte de gestion 2024, car la formulation de la délibération implique de certifier des écritures afin de pouvoir vérifier le détail et l'utilité des dépenses. Par exemple, le coût des vœux reste flou malgré les demandes, tout comme celui du projet "Plaine de Loisirs", passé de 1,2 à 1,4 million d'euros sans concertation. En l'absence de transparence et de consultation, son groupe ne pourra pas approuver ces comptes.

2025-03-02. Compte Administratif de l'exercice 2024

Adoptée à la majorité (5 CONTRE : Pascal MARESCAUX, Jean-Pierre LELEU, Bertrand FLORIN, Véronique DERYCKE, Grégory VERHELLE

2025-03-03. Affectation des résultats de l'exercice 2024

Adoptée à la majorité (5 CONTRE : Pascal MARESCAUX, Jean-Pierre LELEU, Bertrand FLORIN, Véronique DERYCKE, Grégory VERHELLE

2025-03-04. Taux d'imposition pour l'exercice 2025

Adoptée à l'unanimité

2025-03-05. Proposition de Budget Primitif 2025

Adoptée à la majorité (5 ABSTENTIONS : Pascal MARESCAUX, Jean-Pierre LELEU, Bertrand FLORIN, Véronique DERYCKE, Grégory VERHELLE

- ✓ M. MARESCAUX prend la parole et signale que comme dernièrement, vous allez certainement réagir en affirmant qu'il s'agit d'un texte de campagne. Cependant, le budget municipal 2025 est une illusion de sérénité face à une réalité inquiétante. En effet, ce budget présenté comme « rassurant » et garant d'une stabilité financière durable cherche à rassurer, mais derrière ce vernis, les signaux d'alerte sont nombreux. Tout d'abord, les projections budgétaires reposent sur des hypothèses fragiles, alors que la dette continue de peser sur nos finances. À ce rythme, combien de temps avant que les impôts locaux n'augmentent ? Cette responsabilité sera-t-elle laissée à la prochaine équipe municipale ? Ensuite, les investissements annoncés semblent davantage guidés par des choix électoralistes que par une véritable vision d'avenir. On évoque de grands projets, mais sans garanties de financement pérenne. On promet des infrastructures et des services de qualité... mais combien de promesses sont restées sans suite ? Enfin, alors que la conjoncture économique et sociale impose des choix responsables et ambitieux, ce budget manque d'anticipation et de lisibilité. Ne nous laissons pas bercer d'illusions. Ce budget n'est pas celui de l'avenir, mais celui du renoncement, de la frilosité et du manque de vision. Nous demandons plus de transparence, plus de cohérence dans la gestion de notre commune. Nous resterons vigilants et mobilisés pour défendre l'intérêt des habitants. L'avenir de Linselles mérite mieux qu'un simple exercice comptable aux apparences rassurantes.

- ✓ M. LELEU intervient sur le budget 2025 qui a peu évolué depuis la présentation du rapport sur les orientations budgétaires du 27 février dernier. Certaines redites seront donc nécessaires pour bien éclairer la situation et parfois pour affirmer une vision contraire à celle que vous défendez. Toujours dans ce préambule, vous rappelez que l'objectif n'est pas de remettre en cause la qualité des services rendus ni le soutien au milieu associatif. Mais votre budget semble pourtant remettre en question la volonté de maintenir l'investissement tout en stabilisant la fiscalité. Premièrement, certains engagements envers les associations n'ont pas été tenus. Le cas du football avec Delmotte, ou encore celui de Linselles Détente en sont des exemples. Les travaux des terrains de pétanque, annoncés pour 2024, sont désormais inscrits en 2025. Autre illustration : le cheminement des jardins ouvriers, pour lequel l'engagement a été pris dès 2022, puis répété en 2024, et à nouveau récemment par votre adjointe au sport. Pourtant, les jardiniers sont repartis sans savoir clairement ce qui allait être fait. Sur le patrimoine communal, plusieurs problèmes persistent, notamment les chaudières défectueuses, comme au Vert Feuillage, qui met en péril le bâtiment, ou encore celle de la salle des fêtes et de l'église, où les travaux de réfection des plâtres n'ont pas été réalisés et où la dégradation se poursuit. Concernant le chemin de la ferme Leplat, promis sans surcoût pour la commune grâce à un partenariat avec le promoteur, nous devons désormais ajouter 21 500 €. Pourquoi ce revirement, alors que tout avait été étudié et chiffré par les services techniques à l'époque ? Même chose pour la sécurisation de la sortie Devadder, toujours en attente. Sur le financement : le budget repose sur un emprunt, un "EMCL", un Emprunt de Mutualisation du Contribuable Linsellois, pour financer le projet de la plaine de jeux, pourtant estimé à 1 400 000 €, soit moins de 2 % du budget cumulé sur six ans. Initialement chiffré à 1 167 000 €, ce projet subit un dépassement, et surtout, nous doutons fortement que toutes les pistes de subventions aient été explorées. Vous évoquiez le mois dernier que certains dispositifs comme le Fonds Vert n'avaient même pas été sollicités. Autre élément étonnant : l'absence d'affichage réglementaire sur le chantier, mentionnant les coûts et les subventions, comme cela se fait dans d'autres communes. Quant à notre capacité d'autofinancement de 550 000 €, elle semble avoir été absorbée ailleurs. Et pendant ce temps, le jeu pour enfants au Vert Feuillage reste inutilisable depuis décembre, sans ligne budgétaire dédiée à sa réparation. Sur l'éclairage public, la promesse d'un passage en LED reste partielle : certains secteurs, comme le centre, sont toujours équipés d'halogènes. L'éclairage des passages piétons, pourtant annoncé aux vœux, est absent du budget. Nous notons bien que la fiscalité entrante augmente, et que la commune cherche à réduire ses coûts... en théorie. Mais les reports de travaux, les engagements non tenus, et les priorités floues laissent penser que le budget n'est pas si maîtrisé que cela. Nous renouvelons néanmoins notre confiance au personnel communal, qui, malgré la réduction d'effectifs et un turn-over croissant, continue à servir les Linsellois avec sérieux. Sur l'inclusion, peu d'éléments concrets apparaissent. Hormis la demande de subvention pour 30 000 € (portes du CCAS, banque d'accueil du CJC), aucune ligne ne couvre le reste à charge en cas de subvention partielle. Ce flou laisse craindre que les travaux ne soient pas réalisés en 2025. Symboliquement, chaque année, on note l'achat de micros et autres équipements à des prix élevés. Mais où vont ces matériels ? Sont-ils bien achetés ? Sont-ils réutilisés ? Dans les 479 000 € d'investissements, peu de projets visibles ou concrets pour les Linsellois. Moins de 100 000 € sont réellement perceptibles au quotidien. Par contre, les études et audits sont toujours bien présents – pour 50 000 € cette année, notamment dans le cadre du décret tertiaire. Or, nous parlons déjà de 1 400 000 € de besoins en travaux à venir, sans aucune provision budgétaire pour le reste à charge. Faut-il comprendre qu'un nouveau crédit est envisagé ? Ou que la prochaine équipe municipale devra augmenter les impôts pour faire face à ces charges ? Nous déplorons également l'absence de discussions de fond sur les priorités d'investissement, alors que jusqu'à votre investiture, ces échanges existaient au sein de commissions thématiques : travaux, petite enfance, vie économique, sécurité... Aujourd'hui, plus rien. Et pendant qu'on cherche des idées comme le mécénat, nous avons le sentiment qu'on oublie l'essentiel. En conclusion, si nous avons soutenu le budget l'an dernier, nous nous abstiendrons cette année. Non pas pour bloquer l'action municipale, ni pour pénaliser les services ou les investissements utiles, mais pour exprimer notre désaccord sur le recours à l'emprunt pour un projet qui devait être maîtrisé, les engagements non tenus, le manque

d'analyse sur les priorités et le manque de visibilité sur les suites des études engagées. Notre abstention se veut responsable, et respectueuse du travail des agents qui œuvrent chaque jour pour les Linsellois.

2025-03-06. Subventions aux associations et autres organismes d'intérêt public pour l'année 2025

Subventions de fonctionnement octroyées afin de les aider à maintenir le niveau de leurs activités.

Adoptée à la majorité

- ✓ M. MARESCAUX est perplexe car il n'y a pas eu de réunion de la Commission Sport sur ce sujet.
- ✓ M. LELEU fait remarquer que certaines subventions ont baissé.
- ✓ Madame le Maire précise que chaque association a reçu un dossier à remplir avec des critères d'attribution et des critères de calcul.
- ✓ M. LELEU rappelle que les dossiers de subventions étaient vus en commission finances.
- ✓ Mme BROUTIN signale que cette année par rapport à l'année dernière les associations ont eu leur nouveau dossier de subvention. Donc le bilan du dossier a été réalisé avec les nouveaux projets. Si effectivement l'année dernière ils ont eu leurs subventions pour des projets et qu'on s'est rendu compte sur le bilan qu'elles n'ont pas dépensé la somme qu'elles avaient demandée en subvention, on l'a déduite de la subvention actuelle.

2025-03-07. Mise en place du mécénat

Deux formes de mécénat proposées : mécénat « entreprise » et « particulier ».

Adoptée à l'unanimité

- ✓ M. LELEU est intervenu au sujet du recours tardif au mécénat pour financer des travaux urgents, notamment sur le patrimoine communal tel que l'église et le bâtiment Vert Feuillage. Selon lui, ces problèmes ne datent pas d'hier : la chaudière de l'église, par exemple, fait l'objet de réparations de fortune depuis plus de dix ans. De même, les travaux sur le Vert Feuillage étaient déjà inscrits dans les précédents Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI), accompagnés de pistes de subventions, notamment pour le remplacement des fenêtres. Malgré cela, aucun financement n'a été anticipé. Aujourd'hui, face à l'urgence, la municipalité propose le mécénat comme solution. Pour M. LELEU, cela revient à « sauver notre négligence » à travers une mesure improvisée. S'il se dit prêt à voter la mise en place d'un projet de mécénat, il exprime une certaine réserve sur son efficacité réelle, tout en appelant chacun des élus à faire un geste personnel, sans intérêt, pour soutenir cette démarche. Cette intervention a suscité une réaction immédiate de Mme CAPOEN, qui a reproché à M. LELEU d'avoir suggéré de « raser l'église », ce qu'il n'a cependant jamais formulé explicitement.
- ✓ Madame le Maire rappelle la réalité budgétaire à laquelle les communes sont confrontées. Depuis la séparation de l'Église et de l'État, les églises sont à la charge des municipalités, ce qui représente un coût important. Elle a aussi souligné la baisse de fréquentation des lieux de culte, conséquence du manque de prêtres et de la mutualisation des offices entre plusieurs communes. Face à cette situation, le mécénat est présenté comme une solution à la fois responsable et participative, permettant de sensibiliser les habitants à la préservation de ce patrimoine symbolique. Elle a conclu en affirmant que personne, autour de la table, ne souhaite voir disparaître l'église, « ce lieu qui, bien souvent, est le dernier que nous fréquentons dans une vie ».

DEVELOPPEMENT DURABLE

2025-03-08. Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau pluviale

Adoptée à l'unanimité

2025-03-09. Aide pour l'achat ou la réparation de vélos et aide pour l'achat de chariots de courses

Adoptée à l'unanimité

JEUNESSE

2025-03-010. Tarification sociale des repas de restauration scolaire

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2025-03-011. Tableau des effectifs communaux 2025

Adoptée à l'unanimité

- ✓ M. LELEU informe que comme évoqué dans le budget, nous ne pouvons que saluer la qualité de travail du personnel communal qui est fait avec moins d'effectif, puisqu'on note un effectif budgétaire de moins de 43 agents par rapport au tableau de l'an dernier, et un effectif pourvu de moins de 8 agents principalement dans le milieu technique.

2025-03-012. Adoption du Règlement intérieur du personnel de la Ville de Linselles – modification

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

2025-03-013. Dénomination de la nouvelle plaine sportive et de loisirs Espace Michel Deplancke : « Plaine de Loisirs »

Adoptée à l'unanimité

URBANISME

2025-03-014. Prolongation des opérations de rénovation de façades et de toits solaires photovoltaïques

Adoptée à l'unanimité

CULTURE

2025-03-015. Adhésion de la Commune à la 7^{ème} édition de Lille 3000, intitulée FIESTA

Adoptée à l'unanimité

- ✓ M. LELEU informe avoir rencontré dans le cadre de Lille 3000 Le Fil et la Guinde pour la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération. C'est vraiment un plus d'adhérer à ce dispositif surtout pour y récupérer environ plus de 14 000 euros de budget pour financer ces animations. Il est important d'y adhérer et de remercier Lille 3000 de leur soutien financier.

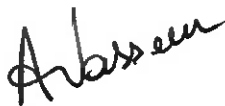
Aucune autre question de l'opposition lors de cette séance.

Toutes les délibérations signées et visées par la Préfecture sont en ligne sur le site de la ville de Linselles.

La séance est levée.

Le secrétaire de séance :

Amandine VASSEUR



Madame le Maire
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET

